

## MASF COMMUNIQUE DE PRESSE DU 25 /2/07

### **Chiffres 2006 de l'Adoption Internationale Agence Française d'Adoption “Les faits sont têtus !”**

Le Mouvement pour l'Adoption Sans Frontières (MASF), qui regroupe plus de 3000 familles, a pris connaissance avec une grande tristesse des chiffres 2006 des adoptions internationales réalisées en France. En baisse de 160 par rapport à ceux de l'an dernier, ils sont l'annonce d'une régression de l'Adoption internationale en France et les prévisions pour 2007 confirment cette tendance.

Notre tristesse à la lecture de ces chiffres bruts et brutaux, provient du fait que derrière ces 160 absences se trouvent les visages de 160 enfants, (“d'ailleurs”), privés d'une famille, 160 enfants abandonnés.

Là, se trouvent aussi les visages des 160 familles qui attendent comme 27.000 d'entre elles, cet enfant pour lequel elles ont l'agrément (« *le droit d'adopter* ») et qui sont elles aussi victimes de l'inefficacité des dispositifs mis en place.

Dans l'exposé des motifs de la proposition de loi 2195 portant réforme de l'adoption, présentée par M. Yves Nicolin, actuellement président de l'Agence Française de l'Adoption, le premier paragraphe mentionne que : « *La finalité de cette proposition de loi est de faire de l'adoption un des piliers de la politique familiale de la France. Elle a pour ambition de développer le nombre d'adoptions dans le respect de l'intérêt de l'enfant...* ». L'objectif initial de l'Agence était clair, il incluait un large volet quantitatif. Ce souci « *d'augmenter, dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, le nombre d'adoptions réalisées par des ménages français* », a été repris au cours des débats de l'Assemblée Nationale et du Sénat qui aboutiront à la loi du 4 juillet 2005 portant création de l'AFA.

Loin du doublement du nombre d'adoptions promis par le gouvernement Raffarin, les chiffres 2006 portent la marque du démantèlement brutal de la MAI, et stigmatisent les difficultés de la mise en place du Groupement d'Intérêt Public (l'Agence Française d'Adoption) qui la remplace partiellement. Ils montrent aussi la dérive insidieuse des objectifs qui avaient été assignés à l'AFA et la volonté de ses dirigeants actuels de mettre en oeuvre une idéologie “moralisatrice”, afin de justifier les vraies difficultés qu'ils rencontrent pour mener à bien leur mission (une seule adoption a été finalisée depuis la mise en place de l'AFA !).

Ce passage du quantitatif au qualitatif serait-il lié au pressentiment qu'ont les dirigeants de l'AFA de ne pas tenir les engagements en volume que les postulants ont tous entendus ? La tentation du passage à la limite serait alors forte : il y aura moins d'adoptions, mais elles seraient plus «morales ».

Le MASF interpelle les pouvoirs publics afin que de toute urgence, le comité de suivi de l'AFA soit réuni et qu'il prenne connaissance des causes de la situation actuelle et des mesures correctrices prévues.

La récente audition de l'AFA au Conseil Supérieur de l'Adoption auquel nous siégeons, a montré l'absence de réponses solides aux interrogations que suscitent les résultats de l'Agence et la distance qui existe entre les préoccupations de ses responsables et celles que vivent les familles agréées.

Le MASF demande qu'un audit de l'Agence soit mis en œuvre au plus vite, afin de s'assurer que le budget 2007 alloué à l'AFA (4 Millions d'euros) soit mieux utilisé que celui consommé en 2006, qui était du même montant et dont les résultats apparaissent.

Enfin, le MASF, qui représente des milliers de familles qui ont adopté, depuis plus de 25 ans, via l'adoption internationale, des milliers d'enfants abandonnés, s'élève avec vigueur contre les propos tenus par Mme de Choiseul (Directrice de l'AFA) dans le journal "Libération" : « *"il faut la (l'adoption internationale) moraliser. Si j'adoptais, je ne voudrais pas que mon enfant me demande plus tard : "combien tu m'as acheté ?" »* ».

Non, Madame, nous n'avons pas acheté nos enfants durant toutes ces années où l'Agence n'existait pas.

Oui, Madame, nous avons adopté à l'international en toute transparence.

Oui, Madame, les juges étrangers et les magistrats français qui ont prononcé ces adoptions et/ou ces transcriptions, l'ont fait avec professionnalisme, en en vérifiant la conformité et la légalité.

Oui, Madame, nous sommes choqués et surpris qu'une magistrate comme vous puisse tenir de tels propos qui jettent l'opprobre sur les parents qui ont adopté à l'étranger, le doute auprès de leurs enfants et la suspicion sur les juges, tant étrangers que français.

Nous percevons dans vos déclarations une inquiétante méconnaissance de la réalité des familles qui ont adopté à l'international.

Ce n'est pas avec de tels propos et de telles allusions que pourront être masqués les chiffres 2006 et les questions qu'ils posent quant aux méthodes, à la politique et à l'organisation de l'AFA.

Alain ELKOUBI  
Vice-Pdt du MASF